

Conditions de garantie Varier

Sur cette page, vous trouverez des informations concernant l'enregistrement, la garantie et les réclamations sous garantie pour les sièges Varier achetés via Ergo2Work.

Garantie Varier étendue

Les sièges Varier sont conçus pour une utilisation durable. Après un enregistrement effectué dans les délais, l'acheteur initial peut bénéficier de la garantie Varier étendue. Cette garantie couvre les défauts de fabrication liés aux matériaux et à la qualité de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale en intérieur.

- **10 ans** de garantie sur les défauts structurels, tels que les fissures ou les ruptures des pièces en bois, en métal et en polypropylène.
- **5 ans** de garantie sur les pièces mécaniques, y compris les éléments mobiles et les mécanismes, tels que les vérins à gaz et les mécanismes de réglage.
- **5 ans** de garantie sur les coutures et les assemblages des revêtements.

La garantie étendue s'applique uniquement lorsque le siège a été enregistré correctement et dans les délais auprès de Varier.

Un défaut de fabrication comprend notamment les fissures ou ruptures de pièces en bois, en métal ou en plastique dans le cadre d'une utilisation normale, ou un défaut structurel affectant la fonctionnalité ou la sécurité du produit.

Enregistrement de votre siège Varier

Enregistrez votre siège dès que possible après l'achat via la page d'enregistrement de Varier :

www.varierfurniture.com/en/guarantee

Après l'enregistrement, vous recevrez une confirmation par e-mail. Conservez soigneusement la confirmation d'enregistrement ainsi que la preuve d'achat originale. Elles peuvent être nécessaires en cas de réclamation sous garantie.

La garantie Varier étendue s'applique uniquement lorsque le siège a été enregistré correctement et dans les délais auprès de Varier. Même sans enregistrement, les droits légaux des consommateurs restent applicables.

Conditions de garantie

La garantie s'applique uniquement lorsque :

- Le produit est utilisé normalement et uniquement pour l'usage auquel il est destiné.
 - Le produit est utilisé en intérieur, dans des conditions environnementales normales.
 - Le produit est correctement entretenu conformément aux instructions d'entretien et aux directives de Varier.
 - Le poids maximal de l'utilisateur, fixé à 110 kg, n'est pas dépassé.
 - Le produit n'a pas été modifié ou réparé sans l'approbation de Varier.
 - La garantie s'applique à l'acheteur initial du produit.
 - En cas de réclamation, la preuve d'achat et la confirmation d'enregistrement ou le certificat de garantie peuvent être demandés.
-

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

La garantie ne couvre pas les dommages ou l'usure qui ne résultent pas d'un défaut de fabrication.

- L'usure normale, telle que les traces d'utilisation, la décoloration, les rayures, les bosses ou les changements esthétiques.
 - Les caractéristiques naturelles des matériaux, telles que les différences de couleur du bois, du cuir ou du tissu.
 - Les taches, plis, froissements, étirements ou décolorations du tissu ou du cuir dus à une utilisation normale.
 - Le boulochage ou la formation de peluches sur le tissu dus à une utilisation normale.
 - L'assouplissement ou la déformation de la mousse dus à une utilisation normale.
 - Les dommages ou décolorations causés par la lumière du soleil, la lumière, la température, l'humidité, la pollution ou d'autres facteurs externes.
 - Les dommages causés par une mauvaise utilisation, un montage incorrect ou un entretien insuffisant.
 - Les dommages qui ne résultent pas d'un défaut de fabrication.
 - Les modifications ou réparations effectuées sans l'approbation de Varier.
-

Solutions en cas de réclamation valable

Si une réclamation sous garantie valable est acceptée, Varier Furniture décide, à sa seule discrétion, de la solution applicable :

- Réparation du produit.
- Remplacement des pièces défectueuses.
- Remplacement du produit par un modèle équivalent.
- Remboursement des frais de transport, le cas échéant.

En cas de réparation ou de remplacement, Varier fournira, dans la mesure du raisonnablement possible, une pièce ou un produit correspondant au produit d'origine. Si une couleur exacte, une finition exacte ou la même pièce n'est pas disponible, Varier peut fournir une alternative comparable de qualité et de valeur égales ou supérieures.

Soumettre une réclamation sous garantie via Ergo2Work

Vous rencontrez un problème de qualité avec un produit Varier acheté chez Ergo2Work ? Contactez-nous. En tant que revendeur, nous sommes le premier point de contact pour nos clients. Afin d'évaluer correctement la réclamation, nous demandons généralement :

- Des photos et/ou vidéos claires du problème.
- La preuve d'achat originale.
- La confirmation d'enregistrement ou le certificat de garantie, le cas échéant.
- Une brève description du problème et de la manière dont il est survenu.

Ergo2Work évalue la demande et, si nécessaire, soumet la réclamation à Varier au nom du client. Varier décide ensuite si une réparation, un remplacement de pièces ou un remplacement du produit est applicable.

Limitation de responsabilité

Varier Furniture n'est pas responsable des dommages causés par le produit à d'autres biens, tels que les sols ou les surfaces. Varier Furniture n'est pas non plus responsable des dommages indirects ou consécutifs. La responsabilité de Varier Furniture est limitée à la valeur d'achat du produit.

Garantie légale

Même sans enregistrement, les droits légaux des consommateurs restent applicables. Si les droits légaux des consommateurs sont plus favorables que les conditions de la garantie étendue de Varier, ces droits légaux s'appliquent.

Ces conditions sont basées sur les informations de garantie de Varier Furniture telles qu'indiquées sur www.varierfurniture.com/en/guarantee. En cas de modifications des conditions officielles de garantie de Varier, les conditions de Varier prévalent.